

L'UNION MÉDICALE DU CANADA

Propriétaire et Administrateur: - - Dr A. LAMARCHE.

Rédacteur-en-chef: Dr H. E. DESROSIERS.

Secrétaire de la Rédaction: - - - Dr M. T. BRENNAN.

MONTRÉAL, MAI 1892.

BULLETIN.

L'Assemblée semi-annuelle du Bureau provincial de Médecine.

Le 11 mai, le *Bureau provincial de Médecine* s'est réuni à Montréal, sous la présidence de M. le Docteur J. B. GIBSON, vice-président du Collège.

Trois questions ont surtout occupé l'attention du Bureau:

1o. La réciprocité de brevets et de licences avec les autres provinces et l'étranger;

2o. La question des examens préliminaires pour l'admission à l'étude de la médecine;

3o. La question d'un Bureau central d'examineurs.

Jusqu'à aujourd'hui, le Bureau, plein de bénigne mansuétude et d'affable courtoisie, s'était refusé à se rendre au désir maintes fois exprimé par la profession, à savoir: de refuser d'accorder la licence provinciale aux porteurs de brevets des provinces étrangères, alors que dans ces mêmes provinces on refusait d'accorder la même faveur aux porteurs de brevets obtenus dans la province de Québec. La coutume avait prévalu d'accorder le bénéfice de la licence à tout venant, aux brevets d'Ontario en particulier, et cependant nos brevetés à nous se voyaient impitoyablement refuser semblable privilège par la province sœur. A l'assemblée dont nous parlons, dix-sept docteurs en médecine brevetés d'Ontario ont obtenu la licence de Québec, tout comme s'ils eussent été admis à l'étude de la médecine par *notre* bureau d'examineurs.

Il fallait faire cesser cet abus. MM. les Drs. Dagonais, Chevreuil et Beausoleil ont revendiqué l'honneur du Bureau et protégé les intérêts de la profession, et c'est à la satisfaction générale qu'il a été résolu que désormais aucune licence ne sera accordée aux porteurs de brevets venant d'une province où le brevet de la nôtre